
Communiqué de presse du vendredi 19 septembre 2008

BÉTONNAGE DE L'AVENUE DU PORT :

PASCAL SMET IMPOSE SA DÉCISION SEUL CONTRE TOUS : HABITANTS, ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ET FRANÇOISE DUPUIS

L'ARAU a appris que le réaménagement de l'avenue du Port avait été entériné par le Gouvernement régional lors de sa réunion du jeudi 11 septembre 2008 sous la pression du Ministre Pascal Smet.

Pour contourner l'opposition véhémente et non-isolée, de la Secrétaire d'État en charge de l'Urbanisme, au bétonnage de l'avenue du Port, au retrait de milliers de pavés centenaires et à l'abattage systématiques des 200 platanes de l'artère, le Ministre Pascal Smet a mis le point à l'ordre du jour du gouvernement et a obtenu qu'il se prononce positivement sur la demande de permis d'urbanisme. Il est important de rappeler que l'avenue du Port est le dernier exemple d'avenue bruxelloise plantée et pavée, comme la capitale en abondait à la fin du 19ème siècle.

Cette décision, poussée par le Ministre Pascal Smet, fait fi de **l'avis défavorable** des administrations régionales de l'urbanisme (Direction de l'Urbanisme), du patrimoine (Direction des Monuments et des Sites) et de l'environnement (Bruxelles Environnement) :

- « *Considérant que l'avenue du Port est un espace public emblématique de Bruxelles, dont la valeur a été reconnue dans la foulée de la réhabilitation de Tour et Taxis ;*
- *Considérant que c'est la dernière voirie à Bruxelles qui se caractérise d'une part par la combinaison pavés/platanes, d'autre part, par le très large et très long rectangle totalement dégagé ;*
- *Considérant que son aménagement constitue un modèle de simplicité : pas de marquages, îlots, oreilles, bordures, matériaux multiples et que cela ne pose pas de problème particuliers de sécurité ;*
- *Considérant que ce serait 1.500.000 pavés qui disparaîtraient d'un seul coup du paysage bruxellois ;*
- *Considérant que si la planéité du revêtement est dégradée, c'est à cause de l'absence d'entretien ;*
- *Considérant que les platanes ne sont pas encore en fin de vie ;*
- *Considérant que le projet proposé suit une logique routière en ce que le nombre de bandes et leur largeur varie à plusieurs reprises ;*

- *Considérant que la chaussée est suffisamment large que pour pouvoir intégrer des bandes confort en revêtement continu pour les cyclistes ;*
 - *Considérant que des itinéraires alternatifs devraient être étudiés pour les poids lourds rejoignant leurs zones de déchargement ; **AVIS DÉFAVORABLE** ».*
- (Avis de la Commission de concertation du 08/07/2008, point 2bis)

Cette décision **ignore également l'opposition exprimée** lors de cette même commission de concertation par les habitants, par les associations¹, par les comités de quartiers riverains, par la Commission royale des Monuments et des Sites, par des experts en matière de patrimoine industriel...

L'administration régionale de l'aménagement du territoire s'étant farouchement opposée à l'administration des routes, Bruxelles Mobilité, le permis n'a pas été délivré concernant le remplacement des pavés de porphyre par 80 cm de béton et par l'abattage systématique des 200 platanes de l'avenue.

Mais Pascal Smet en portant le point au gouvernement a réussi à contourner la difficulté. Sans état d'âme par rapport aux avis négatifs, il sacrifie un patrimoine industriel unique en Belgique à la vitesse et aux camions ! et en pleine semaine de la mobilité.

Pour rappel, ce réaménagement vise à faciliter la circulation de près de 1.000 camions par jour dans la ville. Son unique fonction est d'alimenter le centre logistique routier que le Port de Bruxelles souhaiterait voir s'installer à côté de Tour et Taxis contre tout bon-sens urbanistique et environnemental, le « BILC ». L'aberration urbaine de ce projet de centre logistique routier au cœur de la ville a déjà « justifié » l'élargissement de l'avenue de Vilvorde « opéré sans permis ». Maintenant, cette aberration urbaine amène le Gouvernement à s'asseoir sur l'avis de la Secrétaire d'État en charge de l'Urbanisme, sur l'avis unanime des administrations de l'aménagement du territoire et de l'environnement et sur l'opposition maintes fois exprimée des habitants et des associations.

Tout ceci alors que le projet de centre logistique « BILC » n'en est encore qu'à l'enquête publique et que rien ne dit qu'il sera réalisé...

Conclusion

L'ARAU constate et déplore que le projet de réaménagement de l'avenue du Port, qui est un très mauvais projet, ait reçu l'aval du Gouvernement, contre l'avis des administrations régionales de l'aménagement du territoire et de l'environnement et contre l'opposition publique exprimée lors de la commission de concertation par les habitants, les associations, les comités de quartiers, les experts en patrimoine industriel...

Cette décision sacrifie un patrimoine industriel unique à Bruxelles, le dernier témoin séculaire des grandes avenues industrielles pavées, au profit d'un aménagement non durable temporaire et uniquement destiné à devenir une autoroute amenant des camions au coeur de la ville !

En pleine semaine de la mobilité, cette décision rend le discours et les initiatives de notre Ministre de la Mobilité quelque peu creuses de sens et de conviction...

Si nos ministres au Gouvernement avaient un peu de courage, ils reviendraient sur la décision concernant le réaménagement de l'avenue du Port qui est un très mauvais projet.

¹ Voir communiqué de presse de l'ARAU disponible sur www.arau.org/pr_home.php

*Pour toutes informations complémentaires,
veuillez contacter Marc Frère, Président de l'ARAU, au 0495 52 02 41*